

**PHI DOMINIC TRAN**

---

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE À PARIS

---

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

2, RUE BARGUE  
75015 PARIS

---

**TÉL. : 01.48.01.68.68**  
**FAX : 01.42.33.13.10**

e-mail : [phitrans860@wanadoo.fr](mailto:phitrans860@wanadoo.fr)

## **FONDS CSP**

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

**PHI DOMINIC TRAN**

---

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE À PARIS

---

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

2, RUE BARGUE  
75015 PARIS

---

**TÉL. : 01.48.01.68.68**  
**FAX : 01.42.33.13.10**

e-mail : phitrans860@wanadoo.fr

## **FONDS CSP**

Siège Social : 191 rue de l'Université – 75007 PARIS  
Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

\*\*\*\*\*

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Aux membres du fonds,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation FONDS CSP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres du fonds sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 25 mai 2012



**Phi Dominic TRAN**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**FONDS CSP****BILAN****31/12/2011****ACTIF****ACTIF IMMOBILISE**

Matériel de bureau et informatique

-

Titres immobilisés

3 057

**Total de l'actif immobilisé****3 057****ACTIF CIRCULANT**

Banque

41 957

**Total de l'actif circulant****41 957****TOTAL DE L'ACTIF****45 014****PASSIF****CAPITAUX PROPRES**

Autres fonds propres - dotation consommable

245 707

Autres fonds propres - QP dotation consommable

-

200 600

Résultat de l'exercice

-

9 737

**Total des capitaux propres****35 370****DETTES**

Fournisseurs - FNP

9 644

**Total des dettes****9 644****TOTAL DU PASSIF****45 014**

**FONDS CSP****COMPTE DE RESULTAT**

31/12/2011

**PRODUITS**

QP dotation consommée de l'exercice	200 600
Autres produits financiers	861
Valeur des éléments d'actifs cédés	1 247

**Total des produits de l'exercice** **202 708**

**CHARGES**

Locations mobilières	305
Honoraires	9 644
Frais actes et contentieux	50
Dons courants	200 600
Réceptions	400
Services bancaires	199
Valeurs des éléments cédés	1 247

**Total des charges de l'exercice** **212 445**

**BENEFICE DE L'EXERCICE**

- **9 737**

---

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

---

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011. L'exercice comptable a une durée de 12 mois.

Les comptes sont présentés en euros.

## **I- Faits marquants de l'exercice**

Le Fonds CSP a été créé le 8 janvier 2011 par déclaration à la préfecture et dépôt de ses statuts. Ses fondateurs, cités dans les statuts, sont :

- Hélène HUBY et,
- Alfred VERICEL.

Le Fonds CSP soutient la recherche médicale sur la Cholangite Sclérosante Primitive (CSP), une maladie rare du foie qui touche des personnes jeunes, souvent particulièrement actives et qui met en jeu le pronostic vital.

## **II - Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes fondamentaux :

- de prudence,
- de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation,
- d'évaluation aux coûts historiques,

Et conformément aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et notamment les règles fixées par le règlement n° 2009-01 du Comité de la Réglementation Comptable en date du 3 décembre 2009.

La dotation initiale du Fonds CSP est de 1 000 €. Les ressources du Fonds CSP sont constituées notamment de dons et de legs.

Les ressources affectées à l'objet du Fonds CSP sont conformément à la réglementation comptable inscrite parmi les fonds propres du Fonds CSP. Il est de même de la dotation initiale.

Conformément aux dispositions statutaires du Fonds CSP, les dotations peuvent être consommées sur décision du Conseil d'Administration.

Dans cette hypothèse, la quote-part consommée est virée au compte de résultat.

### III – Informations complémentaires

#### 3.1. Informations relatives aux dotations

Les dons perçus au cours de l'exercice 2011 sont de différentes natures :

Type de dons	Dons de l'exercice
<b>Dons en nature</b>	1 247
<b>Dons en valeurs mobilières</b>	3 057
<b>Dons en numéraire</b>	241 403
<b>Total des dons</b>	<b>245 707</b>

Le Fonds CSP a consommé sa dotation à hauteur de 200 600 €. Ces sommes ont été versées à l'Université Pierre et Marie Curie dans le cadre du projet « Cholangite Sclérosante Primitive ».

#### 3.2. Tableau de variation des fonds propres

	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture de l'exercice
<b>Dotation consommable</b>	-	245 707	200 600	<b>45 107</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	- 9 737		<b>- 9 737</b>

#### 3.3. Titres

La plus-value latente afférente aux titres détenus par le Fonds CSP s'élève à 675,88 €.



***3.4. Informations concernant les engagements***Engagements donnés :

- Néant

Engagements reçus :

- Néant

Garanties bancaires :

- Néant

***3.5. Honoraires du commissaire aux comptes***

Le montant des honoraires constatés en charge au titre de la mission légale du commissaire aux comptes s'élève à 1 196 €TTC.

<b>FONDS CSP</b>		<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	
		<b>31/12/2011</b>	
<b>PRODUITS</b>			
QP dotation consommée de l'exercice		200 600	
Autres produits financiers		861	
Valeur des éléments d'actifs cédés		1 247	
<b>Total des produits de l'exercice</b>		<b>202 708</b>	
<b>CHARGES</b>			
Locations mobilières		305	
Honoraires		9 644	
Frais actes et contentieux		50	
Dons courants		200 600	
Réceptions		400	
Services bancaires		199	
Valeurs des éléments cédés		1 247	
<b>Total des charges de l'exercice</b>		<b>212 445</b>	
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>		<b>9 737</b>	

<b>FONDS CSP</b>		<b>BILAN</b>	
		<b>31/12/2011</b>	
<b>ACTIF</b>			
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>			
Matériel de bureau et informatique		-	
Titres immobilisés		3 057	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>3 057</b>	
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>			
Banque		41 957	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>41 957</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>45 014</b>	
<b>PASSIF</b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Autres fonds propres - dotation consommable		245 707	
Autres fonds propres - QP dotation consommable	-	200 600	
Résultat de l'exercice	-	9 737	
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>35 370</b>	
<b><u>DETTES</u></b>			
Fournisseurs - FNP		9 644	
<b>Total des dettes</b>		<b>9 644</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>45 014</b>	


  
 M
   
 R
   
 PH
   
 EV

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011. L'exercice comptable a une durée de 12 mois.

Les comptes sont présentés en euros.

**I- Faits marquants de l'exercice**

Le Fonds CSP a été créée le 8 janvier 2011 par déclaration à la préfecture et dépôt de ses statuts. Ses fondateurs, cités dans les statuts, sont :

- Hélène HUBY et,
- Alfred VERICEL.

Le Fonds CSP soutient la recherche médicale sur la Cholangite Sclérosante Primitive (CSP), une maladie rare du foie qui touche des personnes jeunes, souvent particulièrement actives et qui met en jeu le pronostic vital.

**II - Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes fondamentaux :

- de prudence,
- de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation,
- d'évaluation aux coûts historiques,

Et conformément aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et notamment les règles fixées par le règlement n° 2009-01 du Comité de la Réglementation Comptable en date du 3 décembre 2009.

La dotation initiale du Fonds CSP est de 1 000 €. Les ressources du Fonds CSP sont constituées notamment de dons et de legs.

Les ressources affectées à l'objet du Fonds CSP sont conformément à la réglementation comptable inscrite parmi les fonds propres du Fonds CSP. Il est de même de la dotation initiale.

*Handwritten signatures and initials:*  
A large signature at the top right.  
Below it, the number "1" is written.  
At the bottom right, the initials "EV" are written.

Conformément aux dispositions statutaires du Fonds CSP, les dotations peuvent être consommées sur décision du Conseil d'Administration.

Dans cette hypothèse, la quote-part consommée est virée au compte de résultat.

### III – Informations complémentaires

#### 3.1. Informations relatives aux dotations

Les dons perçus au cours de l'exercice 2011 sont de différentes natures :

Type de dons	Dons de l'exercice
Dons en nature	1 247
Dons en valeurs mobilières	3 057
Dons en numéraire	241 403
<b>Total des dons</b>	<b>245 707</b>

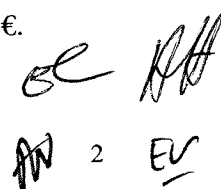
Le Fonds CSP a consommé sa dotation à hauteur de 200 600 €. Ces sommes ont été versées à l'Université Pierre et Marie Curie dans le cadre du projet « Cholangite Sclérosante Primitive ».

#### 3.2. Tableau de variation des fonds propres

	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture de l'exercice
<b>Dotation consommable</b>	-	245 707	200 600	<b>45 107</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	- 9 737		<b>9 737</b>

#### 3.3. Titres

La plus-value latente afférente aux titres détenus par le Fonds CSP s'élève à 675,88 €.


  
 AN 2 EV

**3.4. Informations concernant les engagements**Engagements donnés :

- Néant

Engagements reçus :

- Néant

Garanties bancaires :

- Néant

**3.5. Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires constatés en charge au titre de la mission légale du commissaire aux comptes s'élève à 1 196 €TTC.

AN  
3  
EV